



Indivis 50/50 et arret des paiements

Par **Mehdi_91**, le **07/02/2011** à **16:15**

Bonjour, En cours de séparation, nous avons signé un compromis de vente le 03/02/2011, mon ex ne verse plus sa part et je vais devoir régler seul, elle ne dors plus a domicile depuis la signature, j'ai cru comprendre que je pouvais récupérer, une partie de la somme car le crédit est indivisible, mais qu'elle pouvait me demander de l'argent suite a l'occupation du bien par moi meme puisqu'elle a décider ne plus dormir la, elle possède toujours les clefs et fait des aller retour, je n'ai donc pas le bien exclusivement. dois-je déménager au plus vite pour ne plus être présent dans l'habitat?

Merci d'avance.

Par **Domil**, le **08/02/2011** à **14:07**

Puisqu'elle est partie, vous pouvez lui interdire de venir.
si elle est co-emprunteur, vous pourrez vous retourner contre elle pour rembourser la moitié.
Par contre, vous lui devez une indemnité d'occupation.
Savoir si ça se compense ou pas, ça dépend du montant des échéances et du type de bien